



Les jésuites et la jeunesse catholique en France dans l'entre-deux-guerres

David Colon

► To cite this version:

David Colon. Les jésuites et la jeunesse catholique en France dans l'entre-deux-guerres. *Histoire@Politique*: revue du Centre d'histoire de Sciences Po, 2008, 4, pp.1-17. 10.3917/hp.004.0007. hal-01022357

HAL Id: hal-01022357

<https://sciencespo.hal.science/hal-01022357>

Submitted on 10 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Les jésuites et la Jeunesse catholique en France dans l'entre-deux-guerres

David Colon

L'histoire des organisations de jeunesse catholique connaît un essor remarquable depuis un quart de siècle. À la suite des travaux pionniers d'Aline Coutrot¹ (1926-1987), la question confessionnelle a été abordée par la plupart des spécialistes de l'histoire des mouvements de jeunesse, et notamment Gérard Cholvy, qui est à l'origine de la première synthèse portant sur cette question². L'entre-deux-guerres constitue une période charnière dans l'histoire des mouvements de jeunesse, car elle correspond à l'apparition au sein de l'Association catholique de la jeunesse française (ACJF)³, qui compte à la veille de la guerre une centaine de groupes et environ 140 000 membres, de mouvements spécialisés voués à l'apostolat en milieu laïc : la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC)⁴, créée en 1927, la Jeunesse agricole catholique (JAC)⁵ et la Jeunesse étudiante chrétienne (JEC)⁶, fondées en 1929.

En arrière-plan de l'histoire de ces mouvements, la Compagnie de Jésus exerce une influence dont l'historiographie ne rend pas pleinement compte à ce jour. La jeunesse catholique représente en effet un enjeu essentiel pour les jésuites, qui cherchent à y susciter des vocations religieuses ou, à défaut, y former des « jésuites de robe courte », c'est-à-dire des laïcs, formés dans leurs collèges ou leurs congrégations et voués à demeurer fidèles à la Compagnie. Dans l'entre-deux-guerres, les jésuites ne sont pas étrangers aux mutations profondes que connaît la jeunesse catholique française, comme le montrent clairement les archives de la Curie généralice de la Compagnie à Rome. Ces dernières offrent une vision panoptique et quasi omnisciente de l'ensemble de la Compagnie et de ses œuvres, du fait de la structure hiérarchique de la Compagnie et du rôle éminent du Préposé général : c'est de ce dernier qu'émane, aux termes de l'article 666 des Constitutions d'Ignace de Loyola, « toute l'autorité des Provinciaux, qui descend par eux jusqu'aux supérieurs locaux et par ceux-ci jusqu'à chacun en particulier ». Les archives romaines sont d'autant plus riches que la Compagnie de Jésus impose à ses membres une ouverture

¹ *Jeunesse et politique*, « Bibliographies françaises de sciences sociales. Les guides de recherches », Paris, Armand Colin, 1972 ; « Les mouvements de jeunesse en France dans l'entre-deux-guerres », *Les Cahiers de l'animation*, n°32, 1981, p. 29-37.

² *Histoire des organisations et mouvements chrétiens de jeunesse en France (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Cerf, 1999. Gérard Cholvy a retracé l'historiographie des organisations de jeunesse dans « Les organisations de jeunesse entrent dans l'histoire », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 86, 2000, p. 347-361.

³ Charles Molette, *L'ACJF (1886-1907) : une prise de conscience du laïcat catholique*, Paris, Armand Colin, 1968 ; Alain-René Michel, *Catholiques en démocratie*, Paris, Cerf, 2006. Cet ouvrage, issu d'une habilitation à diriger des recherches, porte sur l'histoire de l'ACJF des années 1920 à 1956.

⁴ Joseph Debès, Émile Poulat, *L'appel de la JOC (1926-1928)*, Paris, Cerf, 1986 ; Gérard Cholvy, Jean-Pascal Bonhotal (dir.), *La JOC-JOCF : efficacité et postérité d'un mouvement d'action catholique de jeunesse de 1927 à 1950*, Lyon, les Amis de la JOC-JOCF, 1991 ; Françoise Richou, *La Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC). Genèse d'une jeunesse militante*, Paris, L'Harmattan, 1997.

⁵ François Leprieux (dir.), *JAC-MRJC : origines et mutations. Un mouvement de jeunesse au cœur de la société française*, Paris, Chronique sociale, 1996.

⁶ Alain-René Michel, *La JEC face au nazisme et à Vichy*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1988 ; Christophe Roucou, *Les origines de la Jeunesse étudiante chrétienne en France (1929-1936)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Henri-Irénée Marrou, université de Paris IV, 1973.

de conscience, selon laquelle le jésuite « s'ouvre totalement à son supérieur de ses problèmes de ses projets, de ses cas de conscience, de sa vie spirituelle⁷ ». À tous les échelons de la Compagnie, des « Consultants » ont pour charge de veiller à l'obéissance *ac cadaver* des frères et, à Rome, l'Assistant de France, le Révérend Père (RP) Norbert de Boynes, en poste à partir de 1923, est chargé de superviser les quatre provinces françaises de la Compagnie : la Champagne, Paris, Toulouse et Lyon⁸.

Les organisations de jeunesse catholique dans les années 1920

L'héritage de la Belle Époque et de la Séparation

À la différence du clergé séculier et d'autres ordres religieux, la Compagnie de Jésus concentre ses activités d'apostolat dans le milieu étudiant, où elle cherche à rester au contact de l'élite intellectuelle et sociale. Depuis 1875, la Congrégation mariale de la rue de Sèvres, dite « Réunion des Jeunes gens », regroupe à Paris les anciens élèves des collèges jésuites au sein de la Conférence Olivaint, destinée aux littéraires, et la Conférence Laënnec, destinée aux médecins⁹. En province, les jésuites disposent depuis la seconde moitié du XIX^e siècle d'un vaste réseau d'associations, notamment à Grenoble, Marseille, Alger, Tours, Poitiers ou Besançon.

Interdits d'enseignement depuis mars 1880 et officiellement en exil depuis l'adoption de la loi sur les associations de 1901, les jésuites exercent leurs activités dans une semi-clandestinité. La Compagnie est privée d'existence légale en France et, après la Séparation des Eglises et de l'Etat, les jésuites font appel à leurs anciens élèves pour financer leurs activités ou endosser la propriété fictive de leurs propriétés immobilières. En 1906, par exemple, le RP Henri-Régis Pupey-Girard fonde l'Union sociale des ingénieurs catholiques (USIC), administrée par des laïcs, qui unit des élèves ingénieurs et des anciens élèves¹⁰. Association à vocation syndicale, l'USIC est l'expression la plus aboutie de l'influence durable des jésuites dans le milieu des ingénieurs. La discrétion dont font preuve les jésuites redouble, de fait, les préventions des républicains à leur égard : la loi sur le recrutement de l'armée du 7 août 1913, qui interdit aux élèves ayant accompli leurs trois dernières années d'études à l'étranger de se présenter au concours de Saint-Cyr ou de Polytechnique, vise directement les collèges jésuites exilés en Belgique ou à Jersey.

À la conquête du Quartier latin

L'amélioration des rapports entre l'Eglise catholique et l'Etat au lendemain de la Grande Guerre permet à la Compagnie de sortir peu à peu de sa semi-clandestinité. La Congrégation des Jeunes gens devient une association légale, « Les amis des étudiants », présidée par un laïc et dont les statuts ne permettent pas de deviner la nature religieuse. Le nouvel aumônier de la Congrégation, le RP Henri de Pully, crée

⁷ Alain Woodrow, *Les jésuites. Histoire de pouvoirs*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1990, p. 294.

⁸ « Le Père Norbert de Boynes », *Jésuites de l'assistance de France*, 1955, n°1, 1955, p. 34-39.

⁹ David Colon, *Un cercle d'étudiants catholiques sous la Troisième République : la Conférence Olivaint, 1875-1940*, mémoire de DEA, Paris, Institut d'études politiques, 1996.

¹⁰ R.P. Henri du Passage, *Soixante ans d'effort allègre, le P. Henry-Régis Pupey-Girard, 1860-1848*, Paris, Alsatia, 1949.

de nouveaux groupes catholiques aux Hautes études commerciales (HEC) en 1922¹¹, à l'Institut de chimie et à l'École Violet en 1923, à l'École Bréguet en 1927, ainsi qu'à l'École coloniale et dans la Khâgne du lycée Henri IV. En moyenne, 500 étudiants parisiens fréquentent, chaque année, le 12-14 rue d'Assas, siège de l'ACJF et des œuvres de jeunesse parisiennes de la Compagnie. La compagnie étend également son influence à Lyon, où elle crée un groupe catholique pour chaque faculté ou École.

Dans cette entreprise de conquête du milieu universitaire, les jésuites sont confrontés à la concurrence des dominicains, qui fondent en 1926 le groupe catholique de la Faculté de pharmacie, et en 1928 celui de la Faculté de droit, et des maristes, qui dirigent au 104 de la rue de Vaugirard un foyer, la « Réunion des étudiants » et une conférence, le « Cercle Montalembert », fréquentés notamment, avant-guerre, par Georges Goyau et François Mauriac et dans les années 1930 par François Mitterrand¹². Strasbourg, redevenue française à l'issue du conflit, est l'objet de vives convoitises : les jésuites y fondent le Cercle Ozanam en 1919, les frères de la Congrégation de Matzenheim le Foyer des étudiants catholiques (FEC) en 1925, et le clergé séculier le cercle universitaire catholique Alsatia en 1927. La concurrence entre les différents ordres religieux n'exclut toutefois pas certaines formes de coopération. Ainsi, à Nancy, le RP Lejosne fonde le Groupement des étudiants catholiques (GEC) de Nancy avec l'appui de l'évêché et la participation des dominicains¹³.

L'essor des groupes d'étudiants est tel qu'au début des années 1920, toutes les villes universitaires et la plupart des Grandes Écoles disposent d'au moins un groupe ou d'un foyer catholique. Le recrutement, limité pour l'essentiel avant-guerre à l'enseignement supérieur privé ou aux anciens élèves des collèges catholiques, s'est élargi progressivement aux Facultés et Écoles d'État.

La Compagnie, les jeunes catholiques et la politique

Dans les années 1920, le plus petit dénominateur commun des jésuites français est leur l'expérience de l'exil et un sentiment de défiance envers le régime républicain. Celle-ci est exacerbée par l'expérience du Cartel des gauches et l'antijésuitisme de la droite maurrassienne, qui présente volontiers le général Wladimir Ledochowski, né en Galicie, comme un « Allemand », tandis que se multiplient les pamphlets dénonçant le « complot jésuite »¹⁴.

Toutefois, les jésuites sont très divisés quant à l'orientation à donner aux œuvres de jeunesse, au moment où l'ACJF affirme sa présence sur le terrain civique et politique. Charles Flory, qui la préside de 1922 à 1926, lance le slogan « Civiques parce que sociaux » et les années 1920 marquent, comme l'écrit Alain-René Michel, « l'entrée en démocratie » des jeunes catholiques de l'ACJF¹⁵. Ce tournant est appuyé

¹¹ Henri Mauguière (dir.), *La communauté catholique HEC de 1922 à 1993*, Paris, Soceval, 1994.

¹² Pascal Diova, *Le 104 de la rue de Vaugirard et la Revue Montalembert, 1914-1939*, mémoire de l'Institut d'études politiques de Paris, inédit, 1996.

¹³ Laurent Bigorgne et David Colon, « Foyers et conférences des étudiants catholiques français », dans Giovanni Orsina et Gaetano Quagliariello (dir.), *La formazione della classe politica in Europa (1945-1956)*, Rome, Piero Lacaita, 2000, p. 245-267 ; Laurent Bigorgne, *L'après-guerre politique de François Valentin (1945-1965) : Qu'est-ce qu'un retour en politique ?*, mémoire de l'IEP de Paris dirigé par Nicolas Roussellier et Gilles Le Béguet, janvier 1996.

¹⁴ Citons André Lorulot, *Les secrets des jésuites (Monita Secreta). Instructions secrètes de la Compagnie de Jésus précédées d'une étude sur l'organisation actuelle des jésuites*, Paris, Editions de l'Idée libre, 1928.

¹⁵ Alain-René Michel, *Catholiques en démocratie*, op. cit., p. 70.

par un petit groupe d'étudiants issus de la Congrégation jésuite, notamment Georges Bidault et André Debray, proches du Parti démocrate populaire (PDP), fondé en 1924. Cette nouvelle orientation vaut à l'ACJF de faire l'objet, dès 1919, de vives critiques adressées à Rome par les tenants d'une ligne intransigeante, qui lui reprochent d'avoir des « tendances trop démocratiques », d'aller trop loin sur le terrain social et de « se mêler à la vie publique¹⁶ ». Les aumôniers de certains groupes parisiens, lyonnais et marseillais s'en prennent vivement à l'aumônier-général, le RP François Corbillé, qu'ils accusent de « recommander » et de « patronner » le Parti démocrate populaire¹⁷. Prenant prétexte du refus de l'aumônier de constituer une fédération des groupes d'étudiants au sein de l'ACJF, le RP de Pully, connu pour ses sympathies maurrassiennes, favorise la création le 26 février 1922 de la Fédération française des étudiants catholiques (FFEC), que rejoignent plusieurs aumôniers dominicains et qui se place sous l'autorité du recteur de l'Institut catholique, Mgr Baudrillart, choisi aussi bien pour son autorité morale que pour son indépendance à l'égard de la hiérarchie ecclésiastique. La FFEC, œuvre officiellement séculière, présente ainsi la particularité de compter davantage d'aumôniers d'étudiants jésuites que l'ACJF. Elle rassemble rapidement les étudiants hostiles au régime républicain, dont René Pleven, président de la Conférence Olivaint en 1920-1921, alors nationaliste convaincu, qui devient président de la FFEC en 1923-1924¹⁸.

L'expérience du Cartel des gauches a été, pour la jeunesse catholique des années 1920, le moment d'une forte mobilisation. On sait, grâce aux travaux de Corinne Bonafoux-Verrax, tout ce que la Compagnie de Jésus a apporté à la Fédération nationale catholique (FNC) du général de Castelnau¹⁹. Les archives romaines montrent que la Compagnie a tenté d'obtenir l'adhésion de l'ACJF à la FNC mais, devant le refus du comité général, a dû se contenter d'une adhésion individuelle des groupes et des unions diocésaines. Le Provincial de Paris, le RP Félix Mollat, se plaint auprès de la curie d'un « petit groupe d'anciens de l'ACJF, dont les idées sont bien à gauche », très opposé à la FNC²⁰. Il obtient néanmoins l'adhésion de l'association des anciens de l'ACJF le 7 décembre 1924, tandis que le président de l'ACJF siège à titre individuel au comité de direction de la FNC. Parmi les plus fidèles soutiens du général de Castelnau figure le RP Doncoeur, qui lance en 1924 son mouvement « Jeune France », laquelle se veut une « élite de jeunesse catholique », en vue de « renouveler la race, forte, belle, saine, transformer les âmes qui sont égarées, empoisonnées, languissantes²¹ ». Son programme repose sur une rupture avec les « compromissions païennes », l'abstinence totale des danses de salons, cinémas, spectacles, et son mouvement donne naissance à une nouvelle branche du scoutisme²². De fait, la fracture au sein des aumôniers jésuites est plus marquée que jamais : les progressistes soutiennent l'ACJF et l'Action populaire du RP Desbuquois,

¹⁶ Lettre du RP Pierre Luras, consultant de la résidence de Paris à Saint-Germain, adressée au RP Compaign, 10 avril 1920, Archives romaines de la société de Jésus (ARSJ), *Provincia Galliae, Franciae, Parisiensis*, 1023, Dossier 8.

¹⁷ Rapport du RP Mollat, procureur de la province de France, sur l'ACJF, septembre 1920, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 1.

¹⁸ En 1920, il manifeste aux côtés de l'Action française en l'honneur de Jeanne d'Arc et participe activement à la lutte contre les grèves de transports.

¹⁹ Corinne Bonafoux-Verrax, *À la droite de Dieu. La Fédération nationale catholique, 1924-1944*, Paris, Fayard, 2004.

²⁰ Lettre du RP Mollat du 2 décembre 1924, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 1.

²¹ RP Doncoeur, « Programme à une élite de JC, la Jeune France », 1924, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 1.

²² Dominique Avon, *Paul Doncoeur, s.j. (1880-1961), un croisé dans le siècle*, Paris, Cerf, 2001.

tandis que les conservateurs se regroupent autour de la FNC et de la FFEC et n'hésitent pas à dénoncer auprès du Saint-Siège les anciens de l'ACJF qui appartiennent au PDP²³.

La période du Cartel correspond à une radicalisation de l'engagement politique de la jeunesse catholique, dont une frange importante est tentée par l'action et par des engagements politiques radicaux qui l'éloignent des orientations pacifiques et briandistes de l'ACJF, laquelle préfère au « Politique d'abord » de l'Action française le mot d'ordre « Catholiques d'abord²⁴ ». Face aux démocrates-populaires de l'ACJF, les jeunes nationalistes intransigeants se regroupent dans la Ligue pour les droits des anciens combattants (DRAC) du RP Doncoeur, ou les Jeunesses patriotes, avec l'assentiment, sinon l'encouragement, de certains de leurs aumôniers, à l'instar du RP de Pully.

La Compagnie de Jésus face à l'Action catholique

La spécialisation et la création de la JEC

Au cours des années 1920, le RP Corbillé s'est opposé par principe à la spécialisation, l'ACJF devant à ses yeux grouper les jeunes « non pas en tant que professionnels, mais comme jeunes catholiques dont elle veut faire des chefs²⁵ ». L'expérience de la création de la FFEC l'a conforté dans une profonde hostilité envers toute démarche corporative. Au contraire, les jeunes dirigeants de l'ACJF, forts du modèle de la JOC, créée en dehors de l'ACJF en octobre 1926, entendent développer cette nouvelle forme d'organisation et n'hésitent pas à se plaindre du RP Corbillé auprès de la hiérarchie jésuite. En 1928, le dominicain Émile Janvier, théologien réputé pour ses opinions conservatrices et aumônier de la FNC, est nommé aumônier-général de la FFEC et assigne désormais pour objet à la Fédération « d'assurer la représentation commune des étudiants catholiques tant en France qu'à l'étranger et de défendre leurs intérêts²⁶ », rencontrant le soutien des jésuites intransigeants. Cette orientation corporative et conservatrice de la FFEC déplaît fortement à l'aile démocrate de la Compagnie de Jésus et le RP Dieuzayde, aumônier à Bordeaux, et le RP Valensin, aumônier à Lyon, encouragent la création d'une organisation étudiante concurrente, la JEC. Le programme général de la JEC, tel qu'il est exposé en juillet 1929, repose sur la primauté des laïcs dans la direction du mouvement et le refus des idées de Maurras, ce qui la distingue d'emblée de la FFEC. L'opposition de la JEC et de la FFEC est donc en partie conditionnée par un conflit interne à la Compagnie de Jésus.

Le tournant de l'Action catholique

²³ « Note sur les accusations portées devant le Saint-Siège contre la jeunesse catholique », 15 décembre 1924, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 1. Il s'agit notamment de Jean Lerolle et Joseph Zamanski.

²⁴ Georges Bidault, « L'ACJF et les mouvements politiques de jeunesse », rapport au conseil fédéral de 1926, cité par Alain-René Michel, *Catholiques en démocratie*, op. cit., p. 93.

²⁵ Lettre du 1^{er} mai 1924, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 1.

²⁶ Statuts de la FFEC, 2 février 1930, Bibliothèque de documentation internationale contemporaine (BDIC), Fonds Roger Millot, F Delta 1065, I, 4, 29.

La mise en œuvre par le pape Pie IX de l'Action catholique, conçue comme « la participation des laïcs à l'apostolat hiérarchique²⁷ », marque un tournant dans l'histoire des mouvements de jeunesse. D'une part, elle reconnaît le rôle des laïcs et valide l'orientation donnée en France aux mouvements spécialisés. D'autre part, elle valorise le rôle de la hiérarchie ecclésiastique, ce qui contribue à remettre en cause, dans le milieu étudiant, l'influence de la Compagnie de Jésus.

La succession du RP Corbillé est une parfaite illustration de ce tournant. Dès le début de l'année 1929, l'aumônier-général de l'ACJF a été informé par Rome de son remplacement par le RP Lalande. Toutefois, la curie craint d'être dépossédée de la faculté de procéder à la nomination de l'aumônier de l'ACJF : les jeunes catholiques s'appuient sur les statuts de l'association pour réclamer que le Conseil fédéral, largement composé de laïcs, choisisse l'autorité qui procèdera à la nomination, tandis que le RP Lalande, pressé de prendre ses nouvelles fonctions, affirme qu'en vertu du droit canon la nomination d'un aumônier doit revenir à l'ordinaire du lieu, soit l'archevêque de Paris. Alors que 10 unions diocésaines sur 79 sont dirigées par des jésuites et que les directeurs d'œuvres diocésaines cherchent à placer sous leur autorité les groupes de jeunesse, la Compagnie redoute de voir la hiérarchie épiscopale non plus seulement confirmer mais bien nommer l'aumônier de l'ACJF. Le général Ledochowski en appelle donc discrètement au Saint-Siège : apprenant du RP Corbillé que le secrétaire de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, Mgr Pizzardo, pencherait en faveur d'une nomination par les jésuites²⁸, il charge l'Assistant de France de demander au Provincial de Paris de contacter le nonce en vue d'obtenir une bénédiction ou un encouragement du Saint-Siège. L'Assistant rappelle au passage au Provincial que « c'était une tactique d'obtenir ces approbations du Saint Père au moment des visites à Rome de l'association ou du comité central, pour autoriser davantage l'association et l'aumônier général jésuite auprès des évêques et des jeunes gens eux-mêmes²⁹. » Hélas pour la Compagnie, si le nonce considère bien que les statuts de l'ACJF n'ont pas de valeur, il invite en revanche le provincial à « aller trouver le cardinal », lui soumettre un nom et « s'en remettre à lui totalement³⁰ ». La mort du cardinal Dubois, le 23 septembre 1929, retarde encore le remplacement du RP Corbillé et, par prudence, la Compagnie s'assure l'entremise de Mgr Gerlier, jeune évêque de Lourdes formé dans les œuvres de jeunesse de la Compagnie, pour s'assurer les bonnes grâces du nouvel archevêque de Paris, Mgr Verdier.

Face aux évêques

Tout au long du XIX^e siècle, la Compagnie de Jésus s'était accommodée en France du régime concordataire qui, en empêchant l'expression d'un clergé national, lui avait laissé toute latitude pour développer ses œuvres de jeunesse sous la protection nominale du pape. La renaissance d'un clergé organisé après la Séparation, illustrée par la création de l'Assemblée des cardinaux et archevêques (ACA) en 1919, et surtout le rôle que lui attribue Pie XI dans la direction des œuvres

²⁷ Lettre *Quae Nobis* au cardinal Beltram en date du 3 décembre 1928, *La Documentation catholique*, n°416, 16 février 1929, col. 391.

²⁸ Lettre du RP Corbillé du 9 avril 1929, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 2. Mgr Pizzardo lui aurait déclaré « Les Pères, c'est la sécurité ».

²⁹ Lettre du 11 septembre 1929, *Ibid.*

³⁰ Lettre du RP Mollat, 20 septembre 1929, *Ibid.*

d'Action catholique, ne va pas sans lui poser rapidement des difficultés. À partir de 1929, l'ACA cherche ouvertement à exercer un contrôle sur les œuvres nationales en leur demandant de lui adresser un rapport annuel d'activité. L'aumônier-général de l'ACJF se soumet à cette obligation en rédigeant à destination des évêques un rapport officiel laudatif, dont seules les données chiffrées sont mises à jour d'une année sur l'autre, mais continue d'adresser à sa hiérarchie romaine un rapport officieux, plus proche de la réalité : « Je vous sou mets ici, écrit ainsi le RP Lalande au Préposé général en 1930, avec le rapport adressé à l'assemblée des cardinaux et archevêques de France quelques notes sur *l'état réel* de l'association en ce moment³¹. »

L'Action catholique constitue donc pour le clergé un puissant levier d'implication dans la direction des organisations de jeunesse catholique. La nomination, à l'automne 1931, du chanoine Courbe comme secrétaire en charge de l'Action catholique française (ACF) vise à affirmer le rôle de coordination de l'ACA et, symboliquement, la primauté de la hiérarchie épiscopale sur les ordres religieux en charge d'organisations de jeunesse. Tout au long des années 1930, l'ACJF et ses organisations spécialisées d'Action catholique se trouvent au cœur de ces enjeux essentiels tant pour la Compagnie de Jésus que pour l'archevêque de Paris, qui, en nommant l'aumônier de l'ACJF et en contrôlant les activités de cette œuvre nationale, cherche à affirmer sa primauté non seulement vis-à-vis du Provincial de Paris, mais également parmi ses pairs.

La Compagnie de Jésus et la jeunesse catholique dans la crise des années 1930

La Compagnie de Jésus s'efforce donc de s'adapter aux évolutions rapides et profondes qu'implique la spécialisation de l'ACJF. Outre qu'elle conserve la direction de l'association-mère, elle a placé ses aumôniers à la tête de la JEC, de la Jeunesse agricole catholique (JAC) et de la Jeunesse maritime chrétienne (JMC). Toutefois, son influence sur la Jeunesse catholique est fortement remise en cause au cours des années 1930 .

Le conflit entre la JEC et la FFEC

Du point de vue de la Curie généralice romaine, la Compagnie a plus que jamais vocation à encadrer la jeunesse catholique française. Même si elle s'en défend officiellement et réaffirme sans cesse la primauté des évêques, elle entend diriger effectivement l'ACJF à l'échelle nationale : tous les aumôniers jésuites prennent leurs directives à Rome et la Compagnie finance une bonne partie des activités de l'ACJF. Le prédécesseur du RP Corbillé, le RP Tournade, avait puisé dans les fonds de la mission de Chine pour financer l'ACJF et constitué, selon les propres termes de l'aumônier général, une « caisse noire » de 450 000 francs, « formée en vue d'aider la Jeunesse catholique dans certains circonstances plus difficiles³² ». La Compagnie finance les locaux du siège de l'ACJF et prend en charge la plupart des pèlerinages organisés à Rome ainsi que certains congrès des mouvements spécialisés. Les relations entre l'Église et l'État sont alors suffisamment apaisées pour que la Compagnie s'affiche au grand jour, en invitant la presse à la commémoration de son

³¹ Lettre du RP Lalande du 24 mars 1930, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 3. C'est nous qui soulignons.

³² Lettre du provincial de Paris, 22 août 1921, *Ibid*.

quatrième centenaire, le 23 novembre 1934. Dans les années qui suivent, elle acquiert un terrain, rue Pierre Nicole, et obtient un permis de construire en vue de bâtir une maison destinée à accueillir l'ensemble de ses œuvres de jeunesse. Le projet est finalement abandonné au profit du rachat du terrain de la rue de Sèvres et de la construction de nouveaux bâtiments rue de Grenelle.

Toutefois, la volonté de la Compagnie de diriger effectivement les œuvres de jeunesse se heurte à la profonde division des aumôniers. La condamnation de *L'Action française* a accru le fossé entre les aumôniers de l'ACJF et de la JEC, au 14 de la rue d'Assas, et ceux des organisations d'étudiants dépendant de la Congrégation (Conférence Olivaint, Conférence Laënnec), au 12 de la rue d'Assas : « Les œuvres d'étudiants de la Compagnie à Paris sont dirigées dans un esprit tout à fait hostile à l'ACJF », écrit en 1933 le RP Lalande³³. Les aumôniers d'étudiants, notamment le RP de Pully à Paris et le RP Lejosne à Nancy, ont, depuis 1926, entrepris une résistance passive aux directives romaines. Le RP de Pully a bien affiché un ralliement immédiat en excluant une quinzaine d'étudiants d'Action française de la Conférence Olivaint, mais, selon une enquête transmise à Rome, « a développé ou laissé se développer dans les jeunes gens une mentalité qui s'accorde par bien des côtés avec la mentalité des partisans de l'Action française, mentalité qui a trop séparé l'Olivaint de l'ACJF³⁴ ». L'Olivaint continue d'accueillir volontiers toutes les autres nuances de la droite conservatrice et de la droite extrême, notamment les Jeunesses patriotes, mais ne compte plus désormais de représentants du courant démocrate-chrétien. Les aumôniers jésuites de ces groupes restent fidèles à la FFEC et rechignent à orienter vers l'ACJF et la JEC leurs meilleurs éléments, ce dont les aumôniers successifs de ces deux organisations se plaignent régulièrement auprès de la Curie romaine.

Les difficultés auxquelles la JEC est confrontée à sa naissance sont telles que le RP Lalande a d'abord refusé, en 1929, d'en prendre la direction que lui proposait le Général en affirmant « la JEC n'existe pas³⁵ ». Il est vrai qu'en mars 1930, elle compte à peine une dizaine de groupes, principalement dans l'enseignement secondaire public. Outre l'absence de collaboration de la part des aumôniers jésuites conservateurs, la JEC doit faire face à l'opposition résolue de la FFEC à son implantation dans l'enseignement supérieur. À l'issue de son congrès d'Alger, en avril 1930, la FFEC enjoint ainsi la JEC « de ne réaliser aucune formation nouvelle dans le milieu étudiant, sans (...) s'être mise d'accord avec elle sur l'opportunité et les modalités des réalisations projetées³⁶ ». L'aumônier dominicain de la FFEC, le RP Janvier, cherche même l'appui des évêques pour contrer la JEC, ce qui pousse le RP Lalande à saisir le cardinal Verdier et le nonce. Le 1^{er} août 1930, il envoie aux aumôniers et présidents d'unions diocésaines une circulaire dans laquelle il réaffirme la volonté de la JEC de s'implanter dans les facultés afin d'y donner aux étudiants « la formation civique et sociale qu'en fait ils ne reçoivent pas ailleurs³⁷ ». L'aumônier-général de l'ACJF les invite à intensifier leur action et à saisir à leur tour les évêques, ce qui déplaît au Général, qui n'apprécie guère que la hiérarchie épiscopale soit prise

³³ Lettre du 20 octobre 1933, ARSJ, 1032, Dossier 6.

³⁴ RP Mollat, « Enquête sur le RP de Pully et la Conférence Olivaint dans les questions d'Action française », 24 avril 1928, ARSJ, 1029, Dossier 5.

³⁵ Lettre du 12 septembre 1929, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 2.

³⁶ Circulaire aux aumôniers et présidents d'unions diocésaines, 1^{er} août 1930, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 3.

³⁷ *Ibid.*

à témoin d'un conflit opposant, en apparence, les jésuites aux dominicains et, en réalité, des jésuites à d'autres jésuites. Non sans malice, le RP Janvier souligne d'ailleurs auprès du RP Lalande la responsabilité des aumôniers jésuites conservateurs : « Ce sont vos Pères surtout qui empêchent l'union entre nous, [accusant] l'ACJF de favoriser la politique du ralliement³⁸. » La réaction de l'épiscopat ne se fait guère attendre : le cardinal Liénard envisage ouvertement la suppression de la FFEC³⁹, tandis que le nonce et le cardinal Verdier expriment à Lalande leur désir de voir s'organiser à Paris « un secrétariat national des œuvres qui, pourvu de l'autorité de l'épiscopat, dirigerait les grandes œuvres nationales et aplanirait les difficultés⁴⁰ ». En janvier 1931, un accord intervient entre la JEC et la FFEC, prévoyant la création de sections JEC dans les groupes catholiques rattachés à la FFEC, et la participation des groupes JEC distincts à toutes les manifestations de la FFEC. La JEC compte alors 1 200 membres cotisants, principalement dans les écoles primaires supérieures et les lycées, et sa revue, tirée à 6 000 exemplaires, compte 850 abonnés. Dans une lettre adressée au RP Lalande le 25 mars 1931, le général Ledochowski se félicite du rapprochement entre l'ACJF et la FFEC, qui laisse « espérer qu'à l'avenir pourra s'établir une véritable coopération entre les deux œuvres⁴¹ ».

Face à la jeunesse des années 1930

L'« entrée en démocratie » de l'ACJF est achevée dans les années 1930. Les aumôniers successifs, le RP Lalande puis le RP Lambert, tous deux proches des milieux démocrates-populaires, encouragent les jeunes catholiques à prendre part aux débats du siècle. La curie s'alarme à plusieurs reprises de l'orientation donnée à l'ACJF et à la JEC, confrontée aux plaintes que lui adressent les milieux conservateurs. En octobre 1931, le général de Castelnau se rend à Rome et dénonce auprès du général jésuite un article de *L'Écho du Sud-Ouest*, organe de l'ACJF, à propos du manifeste « les catholiques veulent la paix », approuvé par le cardinal Verdier et le nonce et que la Fédération nationale catholique (FNC) a refusé de signer. Il s'en prend avec virulence au directeur du journal, qualifiant au passage l'ACJF d'« association périmée et mourante⁴² ». Il reproche aux jeunes catholiques de l'ACJF de faire de la politique, d'être favorable à la démocratie et d'afficher une opinion pacifiste. La crise la plus grave éclate à l'automne 1932, à la suite de la parution dans l'organe de l'ACJF d'un article de Jean Giraud accusant certains journaux, dont *L'Echo de Paris*, d'être au service du Comité des Forges⁴³. Castelnau publie en réponse un article dans lequel il qualifie l'ACJF de « groupement politique » et de « pépinière de recrues au service d'utopies dangereuses et de doctrines révolutionnaires »⁴⁴. L'affaire est prise très au sérieux par la Compagnie de Jésus, qui voit à nouveau son autorité contestée par l'Épiscopat. En effet, comme le note le RP Corbillé, le conflit n'oppose pas tant la FNC et l'ACJF que le cardinal de

³⁸ Lettre du RP Lalande du 26 février 1931, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 4.

³⁹ Lettre du RP Lalande du 13 août 1930, ARSJ, 1032, ACJF.

⁴⁰ Lettre du RP Lalande du 11 septembre 1930, *Ibid*.

⁴¹ Lettre du TRP Ledochowski du 25 mars 1931, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 4. Traduit du latin.

⁴² Lettre du général de Castelnau, 3 juin 1931, *Ibid*.

⁴³ « Au service de l'esprit de Guerre », *Annales de la jeunesse française*, VI^e série, n°10, 15 octobre 1932, p. 149-158.

⁴⁴ « L'histoire telle qu'on l'enseigne à la jeunesse catholique », *L'Echo de Paris*, 23 novembre 1932.

Paris et l'association : « Et dès lors de conflit d'idées il devenait un conflit d'autorité, et par conséquent un conflit non plus seulement avec le cardinal mais avec tout l'Épiscopat parce que, sur ce terrain de l'autorité, l'Épiscopat tout entier devait être avec le cardinal⁴⁵. » L'ACF publie le 27 novembre un communiqué dans lequel l'épiscopat apporte son soutien à l'ACJF tout en rappelant que les organisations d'Action catholique n'ont pas à aborder les sujets politiques ni à polémiquer sur la place publique. Comme l'écrit René Rémond, cette prise de position, parce qu'elle oppose l'épiscopat aux orientations des jeunes catholiques de l'ACJF, porte en germe « toutes les crises que l'Action catholique traverse de 1932 à 1965⁴⁶ ». En prenant la défense de l'ACJF face au général de Castelnau, l'Épiscopat affirme en même temps son autorité sur l'Association jésuite, et la curie jésuite réalise immédiatement combien la crise est potentiellement lourde de conséquences. Le général Ledochowski écrit au Provincial de Paris, le RP Lambert, le 9 décembre 1932, qu'il « considère ce qui s'est passé comme très grave » : « Les marques de bienveillance, qui nous ont été données en la circonstance, écrit-il, ne doivent pas vous tromper et ce serait une grande illusion de croire que tout l'Épiscopat est avec nous. Il ne manquera pas d'évêques, et encore moins de catholiques, pour juger sévèrement l'article des *Annales* et nous blâmer de ne l'avoir pas arrêté⁴⁷. » Lui-même juge que l'article incriminé « mérite les critiques les plus sévères » et que le général de Castelnau « n'a pas tort lorsqu'il reproche à cette activité des jeunes de ne pas être conforme au programme donné par le Saint Père : ils entrent en plein dans la politique, alors qu'ils ne devraient pas s'en mêler du tout ». Le Général exclut de demander la démission du RP Lalande, qui apparaîtrait comme un désaveu de l'action de la Compagnie, mais il charge le Provincial de le surveiller de près. De fait, à compter de janvier 1933, les aumôniers de l'ACJF sont placés sous l'autorité du RP Gustave Desbuquois, qui procède désormais à la censure minutieuse de toutes les publications de l'ACJF. Par la suite, la Compagnie surveille attentivement les dirigeants laïcs de l'association et s'efforce d'écarter de la présidence de l'ACJF les éléments jugés trop politisés ou trop proches des prêtres séculiers. En 1936, le RP Lalande obtient la démission du président de l'ACJF, André Debray, auquel il reproche de considérer l'ACJF comme « une sorte d'école sociale (...) ayant le droit d'avoir ses positions particulières, ses tendances propres, qu'elle doit propager parmi ses membres et imposer à ses dirigeants⁴⁸ ». Cherchant à le remplacer par un jeune plus « sûr », il contacte François Valentin, le président régional de Lorraine, qui décline l'offre qui lui est faite en même temps que la situation qui lui est proposée à Paris. La Compagnie se tourne alors vers André Colin.

Crise de recrutement, crise des vocations

La curie romaine de la Compagnie de Jésus voit dans la propension des jeunes catholiques français des années 1930 à s'engager sur le terrain politique non pas tant le signe d'une époque que la marque d'une insuffisante formation chrétienne. Le RP Lambert considère ainsi que les difficultés que les jésuites rencontrent avec les jeunes de l'ACJF tiennent beaucoup « à ce que les dirigeants de la JEC sont presque

⁴⁵ Lettre du RP Corbillé au RP Assistant, 31 décembre 1932, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 5.

⁴⁶ René Rémond, *Les catholiques français dans les années 1930*, cité par Alain-René Michel, *Catholiques en démocratie, op. cit.*, p. 176.

⁴⁷ Lettre du TRP Ledochowski au RP Arsène Lambert, 9 décembre 1932, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 5.

⁴⁸ Lettre du RP Lalande, 3 janvier 1935, ARSJ, 1034, 1935, Dossier 2.

tous des jeunes gens fort intelligents mais sans formation chrétienne suffisante au cours de leurs études secondaires qu'ils ont faites dans les établissements de l'État⁴⁹ ». Au moment de l'affaire Castelnau, le RP Lalande se plaignait lui aussi de ces « jeunes gens mal formés, d'idées extrêmement avancées et auxquels il est extrêmement difficile d'imposer une révision stricte des articles qu'ils écrivent⁵⁰ ». Le RP Lalande déplore de son côté la diminution de la ferveur religieuse, indiquant à sa hiérarchie que « l'on admet parfois des jeunes gens non pratiquants, de moralité mauvaise ou médiocre⁵¹ ».

La curie s'étonne régulièrement du fait que la JEC est mieux implantée dans les établissements publics que dans les collèges jésuites et que les jeunes dirigeants catholiques sont de plus en plus rarement issus des collèges jésuites. À plusieurs reprises, les Provinciaux de l'Assistance de France adressent une circulaire aux recteurs des collèges pour leur recommander de « favoriser la jeunesse catholique de tout leur pouvoir⁵² » et d'orienter leurs étudiants vers « ce mouvement de la jeunesse, vers lequel il est tout naturel que l'enseignement libre dirige les jeunes gens qu'il aura formés⁵³ ». Le 16 juin 1934, le Général adresse un courrier personnel à tous les jésuites des provinces de France pour les inviter à collaborer aux œuvres de jeunesse catholique. Il vise en priorité les jésuites conservateurs, dont le refus de collaborer à l'ACJF et à la JEC pose désormais des problèmes de recrutement pour des postes d'aumôniers. Jusqu'en 1933, et la nomination du RP Drujon, le RP Lalande est contraint de conserver la direction de la JEC en même temps qu'il assure l'aumônerie générale de l'ACJF. Faute d'aumôniers disponibles, la Compagnie est contrainte, dans les années trente, de renoncer au groupe de la faculté des lettres de la Sorbonne, repris par les dominicains, à celui de l'École coloniale, cédé aux Spiritains, et au groupe catholique de l'École libre des sciences politiques.

La curie s'alarme des répercussions de cette mauvaise collaboration sur les vocations religieuses, et en particulier celles au profit de la Compagnie. Depuis qu'elle est dirigée par les jésuites, c'est-à-dire 1888, l'ACJF est apparue comme une « pépinière de prêtres⁵⁴ » et, à bien des égards, comme une pépinière de jésuites. En 1914, pas moins de 72 anciens de l'ACJF étaient entrés au séminaire d'Issy, dont Pierre Gerlier. De 1920 à 1922, l'ACJF a fourni 380 vocations sacerdotales et 143 vocations religieuses, et près d'un étudiant sur trois a pris part aux retraites fermées⁵⁵. À lui seul, le groupe d'ingénieurs catholiques du RP Pupey-Girard a fourni, de 1920 à 1935, 83 vocations, dont 33 séculiers, 32 jésuites (dont Henri du Passage), et 5 dominicains⁵⁶. Or, dans les années 1930, l'ACJF et la JEC fournissent bien moins de recrues à la Compagnie de Jésus. La Conférence Olivaint, par exemple, ne compte que quatre vocations jésuites (dont Jean Daniélou), alors qu'elle est le fleuron de la Compagnie dans le milieu littéraire et juridique parisien. La baisse du nombre de vocations commence même à faire sentir ses effets sur les effectifs de la Province de Paris, qui compte 737 jésuites en 1931, contre 944 trente ans plus tôt.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 5.

⁵¹ Lettre du RP Lalande du 24 mars 1930, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 3.

⁵² Compte rendu de la réunion du 10 mai 1921, ARSJ, 1023, Dossier 10.

⁵³ Communiqué des Pères Provinciaux de l'Assistance de France, 2 mai 1933, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 6.

⁵⁴ Adresse de l'ACJF au pape, 24 avril 1924, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 1.

⁵⁵ Statistiques des retraites et vocations, 1922, ARSJ, 1032, ACJF, Dossier 1.

⁵⁶ Lettre sans date, ARSJ, 1034, 1935, dossier 7.

Aux yeux de la curie romaine, l'explication de cette crise des vocations réside dans l'affaiblissement de la congrégation mariale. Avant la guerre, l'appartenance à cette dernière était obligatoire pour tous les membres des groupes d'étudiants catholiques dirigés par les jésuites, et la plupart des étudiants de la Congrégation étaient issus des collèges de la Compagnie. Ce système garantissait le sérieux de la formation religieuse des étudiants, astreints à la communion fréquente, à des retraites fermées, à des veillées de prière et à une direction de conscience. L'investissement dans l'équipe de direction de l'ACJF s'inscrivait dans la continuité de responsabilités exercées au sein du groupe étudiant et de la Congrégation, et débouchait assez souvent sur une vocation sacerdotale. Pierre Gerlier a ainsi été successivement président de la Conférence Olivaint (1903-1904), recteur de la Congrégation (1904-1907), avant de devenir président de l'ACJF (1909-1913) puis d'entrer au séminaire. Au lendemain de la guerre, le RP de Pully a levé pour les membres de la Conférence Olivaint l'obligation d'appartenir à la Congrégation et, à sa suite, d'autres aumôniers jésuites ont recruté des étudiants dans des milieux laïcs sans pour autant les encadrer religieusement de façon stricte. La JEC, parce qu'elle se voue à l'apostolat en milieu laïc, est assez éloignée des buts de la congrégation mariale qu'elle se préoccupe peu de préserver là où elle plante ses sections. De ce fait, la plupart des recteurs de collèges jésuites s'opposent à l'implantation de la JEC de peur qu'elle ne fasse double emploi avec la Congrégation mariale et n'entraîne son déclin. Cet argument, donné à Rome, peut toutefois cacher une opposition politique ou, plus prosaïquement, le souci de privilégier la préparation concours. Dès 1930, la curie romaine s'inquiète de l'impact négatif que pourraient avoir les groupes JEC sur les congrégations et, *ipso facto*, sur les vocations religieuses. Confronté au déclin des congrégations mariales jusque dans les collèges jésuites, le Général intervient fermement auprès des Provinciaux en mars 1934 en leur demandant instamment « qu'en étudiant les relations entre la JEC et les congrégations mariales on ne dénature pas ces dernières, pour y voir je ne sais quel cénacle de spiritualité plus élevée, alors qu'elles sont et doivent rester une école de chrétiens fervents et apôtres ». Il ajoute que « ce caractère leur est essentiel, le changer serait nuire grandement à la Compagnie et à l'Église⁵⁷ ». La Compagnie encourage ainsi les jésuites à faciliter le développement des sections JEC au sein de leurs structures tout en évitant de porter atteinte aux congrégations, ce qui s'avère très difficile à mettre en œuvre. En janvier 1938, le RP de Boynes intervient énergiquement auprès de l'aumônier général de l'ACJF, qui envisage de grouper toute l'activité apostolique autour de la JEC, pour lui rappeler combien il est important à ses yeux que le « domaine respectif des œuvres de la Congrégation et des activités de la JEC soit clairement délimité⁵⁸ ». Il ne fait pas de doute, en effet, que le développement de la JEC tend à affaiblir les congrégations mariales et, à terme, à menacer le recrutement de la Compagnie de Jésus en France.

Les jésuites et la jeunesse catholique dans la tourmente

La Compagnie se soumet aux évêques

⁵⁷ Lettre du TRP Ledochowski, 15 mars 1937, ARSJ, 1035, 1936, dossier 1.

⁵⁸ Lettre de Norbert de Boynes, 29 janvier 1938, ARSJ, 1036, 1937-1938, dossier 1.

La soumission des aumôniers jésuites aux évêques, qui a longtemps été de pure forme, tend à devenir une réalité à la veille de la guerre. En 1936, le remplacement du RP Lalande, fortement critiqué par les jeunes catholiques, par le RP Lambert, se déroule dans de plus mauvaises conditions que le précédent. En effet, c'est cette fois le cardinal de Paris lui-même qui prend l'initiative de la nomination. Dans un courrier adressé au Général le 10 juillet 1936, le cardinal Verdier suggère « que le clergé et les fidèles de Paris et de la France toute entière verraient avec joie le Père Lambert recueillir cette délicate succession⁵⁹ ». Toutefois, il ne remet pas en cause le rôle des jésuites dans la direction de l'ACJF, exprimant dans son courrier la reconnaissance de l'épiscopat de France « des services éminents que [cette] illustre compagnie rend à notre Jeunesse catholique » et déclarant au RP Lambert que l'ACJF est « une œuvre de la compagnie » et que « [lui] vivant, c'est à la compagnie qu'elle restera confiée⁶⁰ ». Dans ses discussions avec le Provincial de Paris, le chanoine Courbe souligne la reconnaissance de l'Assemblée des cardinaux et archevêques pour « l'aide que la compagnie a apportée dans l'organisation de l'Action catholique » et ses « sacrifices en hommes et en argent », mais considère que le la présence d'un aumônier jésuite à la tête de l'Association n'est pas nécessairement « une pérennité⁶¹ ». En 1937, l'indiscipline d'un aumônier jésuite, qui a passé outre le refus de l'ACF de reconnaître le mouvement de jeunes urbains qu'il anime comme d'Action catholique, vaut aux Provinciaux de France de recevoir de Rome une sévère remontrance, le RP Ledochowski leur recommandant la plus grande attention à la question des relations avec l'Action catholique, qui est à ses yeux « de la plus haute importance » : « Lorsqu'on a commencé à l'organiser, écrit-il, les Provinciaux de France ont su par leur déférence et leur soumission à l'égard des évêques gagner la confiance de ceux-ci d'une manière peu ordinaire ; (...) il serait bien regrettable que l'imprudence de tel ou tel des nôtres nous fasse perdre cet avantage⁶². » Il informe alors les Préposés provinciaux de sa décision de relever de ses fonctions l'aumônier concerné et les invite à se montrer « énergiques pour imposer à tous une parfaite dépendance à l'égard de l'Épiscopat ».

Les interventions répétées de la curie romaine en faveur d'une coopération des aumôniers jésuites de la JEC et de la FFEC produisent leurs premiers effets dans le courant de l'année 1935. L'opposition entre ces deux organisations avait atteint son paroxysme à l'occasion des événements du 6 février 1934 : tandis que le comité général de l'ACJF condamnait les débordements des manifestants, la FFEC, dont un membre est mort place de la Concorde, appelait les étudiants à se préparer à l'action en vue de « rétablir le véritable ordre social par la convergence des activités individuelles dans une œuvre commune⁶³ » et qualifiait les événements du 6 février de « groupement spontané et irrésistible d'un peuple indigné, revanche du bien commun sur la légalité⁶⁴ ». L'intervention de la hiérarchie a poussé l'aumônier général de la FFEC, Mgr de la Serre, à favoriser l'accès à la tête de la FFEC d'une nouvelle équipe moins conservatrice. Le nouveau président, Roger Millot, ingénieur des Mines, ancien de l'USIC, est proche des milieux démocrates-populaires. À ses côtés, Alain Poher, son trésorier, est issu de la Conférence Olivaint, tandis que Roger

⁵⁹ Lettre du cardinal Verdier du 10 juillet 1936, ARSJ, 1035, 1936, dossier 5.

⁶⁰ Lettre du RP Lambert, 4 juillet 1936, ARSJ, 1035, Dossier 1.

⁶¹ *Ibid.*

⁶² Lettre du TRP Ledochowski, 15 mars 1937, *Ibid.*

⁶³ *L'Étudiant catholique*, n° 45-46, janvier-février 1934, p. 25.

⁶⁴ *Ibid.*

Boudet, issu de la JEC, assure la liaison avec le mouvement jéciste. Le congrès de la FFEC de 1936, à Nantes, a précisément pour thème « L'action catholique parmi les étudiants⁶⁵ ». Robert Boudet affirme dans son rapport que la Fédération ne peut pas se limiter à sa mission corporative et doit « travailler à rechristianiser le milieu étudiant en accord avec les mouvements qu'y s'y consacrent » et l'invite à se mettre « au service de l'action catholique⁶⁶ ». Dans les mois qui suivent, les dernières résistances à l'implantation de sections JEC dans les groupes d'étudiants sont vaincues, à l'exception notable de la Conférence Olivaint.

Cet apaisement du conflit entre la FFEC et la JEC coïncide avec la généralisation des mouvements spécialisés. En 1931, ceux-ci regroupaient moins de 20 000 membres quand les groupes non spécialisés de l'ACJF représentaient encore 120 000 adhérents. En 1935, la Jeunesse indépendante chrétienne (JIC) est créée à destination des classes moyennes et les groupes non spécialisés sont désormais tenus de se rattacher à un mouvement. Dans son nouveau règlement général, adopté en 1938, l'ACJF se définit désormais comme une « association de mouvements spécialisés par milieux sociaux⁶⁷ ». La spécialisation n'est pas achevée mais elle est devenue la norme, et chaque mouvement dispose dorénavant d'une autonomie dont seule disposait la JOC auparavant. L'aumônier-général jésuite voit, en conséquence, sa fonction très largement vidée de son contenu : il n'a plus d'autorité directe sur les aumôniers nationaux des mouvements, qui sont à même de traiter directement avec l'ACF, et n'exerce plus de contrôle sur les publications. Il ne conserve qu'un rôle d'arbitre en cas de conflit ou, selon une expression du RP Lambert, « de parapluie contre les grains et les orages⁶⁸ ».

Une jeunesse catholique engagée

À la JEC comme à la FFEC, l'Action catholique est peut être largement définie à la veille de la guerre comme une propédeutique à l'action politique : « Il faut que l'Action catholique dans la jeunesse soit la meilleure préparation à une vie politique féconde à l'âge mûr pour eux d'entre nous qui auraient la vocation de s'y dévouer entièrement », déclare Robert Boudet au congrès de la FFEC en 1936⁶⁹. Toutefois, interdiction est faite aux responsables des mouvements d'appartenir à un parti politique : les jeunes catholiques sont invités à rejeter l'action politique immédiate pour mieux se préparer à leurs responsabilités politiques futures. Dans le contexte du Front populaire et de la guerre d'Espagne, il est difficile pour les jeunes catholiques de ne pas faire preuve d'appétence pour l'action politique. Comme l'écrit Paul Imbs, membre du foyer des étudiants catholiques strasbourgeois, « à une époque où tout le monde s'occupe de politique, c'est un devoir pour les gens cultivés de s'y initier, et laisser aux moins aptes le soin d'orienter les destinées de la nation, par simple amour de sa tranquillité est une faute grave et une erreur impardonnable⁷⁰ ». La différence de sensibilité entre la FFEC et la JEC demeure : tandis que l'aumônier-général de l'ACJF, le RP Lambert, connu pour ses sympathies démocrates-populaires, favorise

⁶⁵ *Documentation catholique*, n°788, 21 mars 1936, p. 765.

⁶⁶ *La Croix*, samedi-dimanche 22-23 février 1936

⁶⁷ Cité par Alain-René Michel, *Catholiques en démocratie*, op. cit., p. 128.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 146.

⁶⁹ « Un magistral rapport de M. Robert Boudet sur l'Action catholique », *L'Echo de la Loire*, 24.2.1936.

⁷⁰ Cité par R. Capron, « Étudiants et politiques », *Cahiers de la génération nouvelle*, juillet 1936, p. 31-36.

ce qu'Alain-René Michel appelle le « glissement à gauche » de l'ACJF à la fin des années 1930⁷¹, Mgr de la Serre légitime la participation des étudiants catholiques à « certaines manifestations dans des circonstances graves, telle celle du 6 février 1934 », considérant qu'« il faut absolument inscrire l'action politique parmi [leurs] divers devoirs, à côté de l'action catholique »⁷².

Les années 1935 et 1936 sont marquées, tant à la JEC qu'à la FFEC, par un rapprochement tactique avec la Jeunesse communiste, en réponse à la politique de la « main tendue » du Parti communiste français (PCF). Les jeunes communistes acclament les jécistes lors du défilé du 14 juillet 1935 et proposent à la JEC et à la FFEC de collaborer sur le terrain universitaire pour contrer l'influence de la droite extrême et « pour empêcher que la politique ne pénètre à la faculté »⁷³. À l'hiver, à l'occasion du mouvement étudiant contre l'augmentation des droits universitaires, l'Union fédérale des étudiants (UFE), proche du PCF, rencontre la JEC et la FFEC rue d'Assas et constitue, avec d'autres organisations, le Groupement corporatif interfédéral des étudiants (GCIE). Ce rapprochement avec les étudiants marxistes est justifié, du point de vue des étudiants catholiques, par les nécessités de l'heure, mais il suscite une certaine émotion à la base et une vive inquiétude au sein de la hiérarchie, qui s'y oppose. Comme l'a montré John Hellman, la politique de la « main tendue » n'en inaugure pas moins, chez les intellectuels catholiques, un dialogue avec le communisme qui se prolonge pendant et après la guerre⁷⁴.

La jeunesse catholique dans la tourmente

Mises en sommeil par la mobilisation en septembre 1939, les organisations de jeunesse sont interdites par les autorités allemandes en zone occupée à la suite de l'ordonnance du 28 août 1940. Le comité général de l'ACJF s'est replié à Lyon, où la Compagnie de Jésus concentre ses activités et où se trouve également le secrétariat général de la JEC. Le secrétariat de la FFEC se reconstitue à Vichy dès juillet 1940 avant de s'installer à Grenoble en septembre 1941, avec à sa tête un ancien combattant issu du Parti social français (PSF), André Jullien.

La Compagnie de Jésus dispose de nombreux appuis à Vichy : ses anciens élèves et des anciens des groupes d'étudiants sont particulièrement bien représentés à la tête des mouvements de jeunesse, au sein du Secrétariat général à la jeunesse (SGJ) et jusque dans l'entourage du maréchal Pétain (citons Jacques d'Yvoire, Henry du Moulin de Labarthète, Henri Dhavernas, Charles Vallin, Pierre Goutet, Charles Célier). Elle dispose également d'un allié de poids au sein de l'Episcopat en la personne du cardinal Gerlier, archevêque de Lyon. La Compagnie démontre très tôt un grand loyalisme à l'égard du nouveau régime et, comme le notent Dominique Avon et Philippe Rocher, « la fidélité au maréchal Pétain est continûment affirmée au sommet de la Compagnie, jusqu'en 1943 »⁷⁵. L'impulsion en est donnée à Rome, où le RP Norbert de Boynes entend imposer à ses subordonnés une soumission complète au nouveau pouvoir politique. Aux projets de « jeunesse unique », inspirés du modèle

⁷¹ Alain-René Michel, *Catholiques en démocratie*, op. cit., p. 210.

⁷² *Ibid.*

⁷³ « Jeunes catholiques et jeunes communistes », *La Croix*, 1^{er} octobre 1936, article signé PG.

⁷⁴ John Hellman, « French Left-Catholics and Communism in the Nineteen-Thirties », *Church History*, vol. 45, n°4, décembre 1976, « . 503-523.

⁷⁵ Dominique Avon, Philippe Rocher, *Les jésuites et la société française, XIX^e-XX^e siècles*, Toulouse, Privat, 2001, p. 156.

fasciste, qui se font jour à Vichy dès 1941, les jésuites et la hiérarchie ecclésiastique opposent, avec la bienveillance du SGJ, une « jeunesse catholique unie » : le 16 décembre 1941 est publiée une convention d'agrément, qui vaut à leurs yeux « reconnaissance de la valeur de l'éducation civique dispensée par les mouvements qui l'obtiennent⁷⁶ ». Pour assurer l'unité de la jeunesse étudiante catholique, un jésuite proche de la JEC, le RP Aubé, est nommé aumônier-adjoint de la FFEC tandis que le RP de Pully est remplacé par un aumônier favorable à la JEC et qu'est signé, à l'automne 1941, à l'initiative du cardinal Gerlier, un accord établissant des relations régulières, à l'échelle fédérale, entre la FFEC et la JEC. Le renouveau du projet de Jeunesse unique au printemps 1942 accélère les efforts en vue de rapprocher les mouvements : la Compagnie de Jésus appuie à l'été 1942 le projet d'un Rassemblement unitaire catholique (RUC), au sein duquel siègeraient les responsables de différents mouvements de jeunesse. Toutefois, la JEC est hostile à tout projet à connotation corporatiste ou confiné à une dimension de défense religieuse, tandis que l'équipe dirigeante de la FFEC lui préfère le projet d'une « corporation étudiante », qui intégrerait la Fédération des étudiants protestants et l'UNEF. Le RP Aubé s'oppose alors ouvertement à l'équipe fédérale de la FFEC, très maréchaliste, et obtient en septembre 1942 la démission de son secrétaire général, Léon Verschave⁷⁷. Au même moment, Jean-Jacques Ribas, responsable national universitaire de la JEC, devient vice-président de la FFEC. À la veille de l'invasion de la zone libre par les armées allemandes, les organisations d'étudiants catholiques sont unies derrière la hiérarchie épiscopale et loyales envers le régime de Vichy, même si plusieurs aumôniers jésuites prônent ouvertement une résistance spirituelle, tels le RP Aubé à Grenoble, le RP Pierre Chaillet à Lyon, ou le RP Riquet à Paris.

Les jésuites face à l'avènement des masses

Vouée, depuis sa fondation, à l'encadrement religieux des élites sociales et politiques, la Compagnie de Jésus s'est trouvée confrontée dans l'entre-deux-guerres au défi de la conquête et de l'encadrement des masses. Il ne s'agissait plus tant pour elle de faire émerger une classe d'élite au sein des collèges, de la congrégation et de l'ACJF que de privilégier, au sein des mouvements spécialisés, l'émergence d'élites de classe. L'adaptation des œuvres de jeunesse de la Compagnie à la nouvelle donne de l'Action catholique spécialisée et du scoutisme s'est traduite par un élargissement considérable du recrutement, mais elle a révélé en même temps les fragilités d'un ordre religieux divisé et affaibli par une crise des vocations. Les jésuites ont dû également faire face à l'apparition de nouveaux acteurs, la jeunesse catholique, qui tend désormais à s'émanciper de la tutelle religieuse et s'affirmer comme un groupe social autonome, et l'Épiscopat, qui lui conteste son quasi-monopole sur l'encadrement de l'élite étudiante. Le processus de sécularisation de la jeunesse catholique, entamé en 1931 par la mise en place de l'Action catholique française (ACF), en 1931, est conforté au lendemain de la Seconde Guerre mondiale par l'ordonnance du cardinal Suhard du 16 février 1944, qui confère un statut aux

⁷⁶ Aline Coutrot, « Quelques aspects de la politique de la jeunesse », dans René Rémond (dir.), *Le gouvernement de Vichy, 1940-1942, institutions et politiques*, Paris, FNSP, 1972, p. 274.

⁷⁷ Emmanuel Godin, *La Fédération française des étudiants catholiques (FFEC) dans la Seconde Guerre mondiale*, mémoire de l'IEP de Grenoble, 1989, p. 106-114.



David Colon, « Les jésuites et la Jeunesse catholique en France dans l'entre-deux-guerre », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, N°4, janvier-avril 2008, www.histoire-politique.fr

aumôniers en charge des facultés et des grandes écoles⁷⁸. Ce processus trouve son aboutissement dans la disparition de l'ACJF, en 1956, puis celle de la JEC universitaire et de la FFEC, remplacées en 1966 par la Mission étudiante. En 1969, la laïcisation de la Conférence Olivaint sonne le glas de la présence des jésuites dans le milieu universitaire.

⁷⁸ Samuel Pruvot, *Monseigneur Charles aumônier de la Sorbonne, 1944-1959*, Paris, Cerf, 2002, p. 89-90.